

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES
ORDINAIRE DU 6 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 6 juillet à 14h00, l'Assemblée des Propriétaires régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel SCHECK, Président, Michel Geiser est nommé secrétaire de séance.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, le Président les informe que le quorum n'a pas été atteint lors de la première réunion programmée à 14h00, et que l'Assemblée peut toutefois valablement délibérer à compter de 14h30 heure de la seconde Assemblée.

Nombre de voix présentes ou représentées est de 148 sur 845

1° - Rapport d'activité et situation financière de l'ASA 2017 et 2018

Le Président explique les actions menées en 2017 et 2018

Le président Daniel Scheck remercie les membres du Bureau de l'ASA pour le travail effectué en 2017 et 2018. Il insiste sur le soutien de la Mairie d'Annot qui a permis de réaliser la mise en pression de tous les canaux. Sans cet accompagnement de la Mairie, l'ASA n'aurait pas pu entreprendre les réalisations que nous allons vous présenter.

Enfin, Il fait « appel » aux bonnes volontés pour l'avenir. Sachant que dans 2 ans il faudra procéder à l'élection de nouveaux membres.

Le Président présente le rapport financier pour les années de 2017 et 2018

ANNEE 2017		
DEPENSES FONCTIONNEMENT		
Chap/art	Libellé	Réalisé
011	Charges à caractères générales	32 783.39 €
6042	Achats prestat ^e services (hors terrains)	3 920.00 €
60632	Fournitures de petit équipement	85.39 €
6064	Fournitures administratives	2 068.69 €
615232	Entretien, réparations réseaux	12 533.21 €
6161	Multirisques	275.24 €
618	Divers	213.00 €
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	11 462.00 €
625	Déplacements, missions et réceptions	585.40 €
626	Frais postaux et frais télécommunicat ^e	624.46 €
6281	Concours divers (cotisations)	600.00 €
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	416.00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 491.22 €
6531	Indemnités	800.00 €
6535	Formation	475.00 €
6541	Créances admises en non-valeur	1 216.22 €
67	Charges exceptionnelles	1 013.53 €
	TOTAL	36 288.14 €
RECETTES FONCTIONNEMENT		
Chap/art	Libellé	Réalisé
70	Produits services, domaine et ventes div	24 373.76 €
70685	Redevances syndicales (ASP)	24 373.76 €
	TOTAL	24 373.76 €
DEPENSES INVESTISSEMENT		
Chap/art	Libellé	Réalisé
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	34 770.00 €
	TOTAL	34 770.00 €
RECETTES INVESTISSEMENT		
Chap/art	Libellé	Réalisé
13	Subventions d'Investissement	20 862.18 €
132	Subv. d'équipent non transférables	20 862.18 €
	TOTAL	20 862.18 €
	RESULTAT DE CLÔTURE FONCTIONNEMENT 2017	60 661.90 €
	RESULTAT DE CLÔTURE INVESTISSEMENT 2017	55 632.18 €

ANNEE 2018		
DEPENSES FONCTIONNEMENT		
Chap/art	Libellé	Réalisé
011	Charges à caractères générales	19 321.60 €
6042	Achats prestat ^o services (hors terrains)	2 175.00 €
60632	Fournitures de petit équipement	1 045.85 €
6064	Fournitures administratives	673.27 €
611	Contrats de prestations de services	682.00 €
615232	Entretien, réparations réseaux	12 396.70 €
6161	Multirisques	272.51 €
618	Divers	215.00 €
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 105.50 €
626	Frais postaux et frais télécommunicat ^o	188.77 €
6281	Concours divers cotisations (FDSIC04)	330.00 €
637	Autres impôts, taxes (agence de l'eau)	237.00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 684.39 €
6531	Indemnités	2 500.00 €
6541	Créances admises en non-valeur	1 184.39 €
67	Charges exceptionnelles	236.97 €
673	Titres annulés	236.97 €
	TOTAL	23 242.96 €
RECETTES FONCTIONNEMENT		
Chap/art	Libellé	Réalisé
70	Produits services, domaine et ventes div	24 788.84 €
70685	Redevances syndicales (ASP)	24 788.84 €
	TOTAL	24 788.84 €
DEPENSES INVESTISSEMENT		
Chap/art	Libellé	Réalisé
	TOTAL	- €
RECETTES INVESTISSEMENT		
Chap/art	Libellé	Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 907.81 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	13 907.81 €
	TOTAL	13 907.81 €
	RESULTAT DE CLÔTURE FONCTIONNEMENT 2018	48 031.80 €
	RESULTAT DE CLÔTURE INVESTISSEMENT 2018	13 907.81 €

Ce résultat excédentaire de 13 907,81 permettra à l'ASA de faire l'apport financier nécessaire dans les futurs travaux de Vélimande ou autres.

Délibération : Le rapport d'activité et la situation financière de l'association présenté par le Président au titre de l'année 2017 et 2018 est approuvé :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : **148 à l'unanimité**

des membres présents

2° - Rapport d'activité de l'ASA 2017 et 2018

Alain Ramoin présente l'ensemble des travaux effectués sur les différents canaux de l'ASA au cours des 2 années :

Canal de la Tourtourière
Canal des Gastres
Canal de Vélimande
Canal des Granges

Il présente également les travaux « exceptionnels » du fait de l'incendie sur le canal des Gastres. Et l'entretien lourd du canal de Vélimande.

Il rappelle les obligations de l'ASA mais aussi celles des propriétaires de parcelles qui sont tenus d'entretenir le canal (tuyau, vannes)

Il montre également les photos des locaux mis à la disposition par la mairie d'Annot :

Le bureau à la Mairie et le local de stockage à la Respedido qui permettent de travailler correctement.

Alain Ramoin termine en remerciant une nouvelle fois les membres du Bureau et la mairie pour son soutien

Antoine Jornet rappelle que la Mairie intervient car le soutien à l'ASA permet une importante économie de l'eau de la ville.

Après cette présentation complète, nous passons aux questions diverses :

Madame Gavazzi V. demande à l'ASA d'informer les usagers quand il y a des travaux sur leurs canaux. Elle demande également si le président a négocié avec d'autres compagnies d'assurance le contrat de l'ASA. Le président confirme que la société qui assure l'ASA est bien placée.

Monsieur Marcucci D. demande s'il est normal de payer sa cotisation à l'ASA alors que l'on n'utilise pas l'eau du canal ?

Le président répond : « on ne peut pas sortir du Rôle »

Madame Cotton F. demande également comment adhérer à l'ASA ?

Le président dit qu'il suffit de remplir la demande d'abonnement et de la transmettre à l'ASA.

Madame Paban M. demande dans le cadre de l'égalité de traitement que le canal municipal rejoigne l'ASA afin que les propriétaires qui bénéficient de cette prestation y contribuent comme ceux des autres canaux.

Antoine Jornet (premier adjoint à la mairie d'Annot) précise que ce n'est pas possible actuellement. En effet, si l'ASA devait reprendre la gestion de ce canal, que se passerait-il si l'ASA n'autorisait plus la Municipalité à prélever l'eau pour l'entretien de la commune. De plus, les municipalités précédentes ne s'en sont pas préoccupées pour autant.

Monsieur Huard : Est-il normal de payer l'eau du canal aussi chère que l'eau de la ville ?

L'explication est donnée par le président. La tarification a été faite en fonction de la surface de la parcelle. C'est la meilleure solution que nous ayons trouvée pour l'instant.

Antoine Jornet rappelle que sur la facture de l'eau de la ville il y a également la partie de l'Assainissement qui est non négligeable.

Monsieur Fenouil J. (adjoint à la mairie d'Annot) confirme que l'eau à Annot n'est pas chère au regard de ce qui se passe ailleurs.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à DIX SEPT HEURE

**Le Président,
Daniel Scheck**

**Secrétaire de séance
Michel Geiser**

**Le vice-Président
Alain Ramoin**